

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/03/31/2021041195/justel>

Dossier numéro : 2021-03-31/05

Titre

31 MARS 2021. - Arrêté ministériel d'exécution des articles 7 et 9 de l'arrêté du gouvernement flamand du 26 février 2021 relatif au mécanisme de globalisation corona pour les entreprises ayant une forte baisse de chiffre d'affaires en 2020 du fait des mesures coronavirus, en ce qui concerne la détermination du délai de soumission de la demande de subvention et la clarification de la notion de services aux entreprises et le calcul du chiffre d'affaires (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 07-04-2021 page : 31646

Entrée en vigueur : 05-03-2021

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)